



AVIS AU PUBLIC

Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan
—
Commune de Lannemezan

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par délibération du 18 février 2025 le Conseil Communautaire a délibéré sur les modalités de mise à disposition du public de projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Lannemezan. Afin que le public puisse prendre connaissance du projet et le cas échéant faire des remarques, les dispositions suivantes seront mises en œuvre **du 5 mars 2025 au 5 avril 2025** :

- Mise à disposition d'un dossier portant sur le projet de modification déposé à la Communauté de Communes et à la mairie de Lannemezan pendant toute la durée de la mise à disposition.
- Mise en ligne sur le site internet de la CCPL et de la mairie du projet.
- Information dans la presse locale et départementale au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Information sur les panneaux d'affichage municipaux de la ville de Lannemezan.